

Keplerk est une **plateforme de vente directe de Bitcoin**. Vous pouvez ainsi acheter des Bitcoins directement auprès de Keplerk dans la limite du stock disponible. **Le service proposé par Keplerk ne constitue pas une place de marché d'achat/vente de crypto-actifs mettant en relation des acheteurs et des vendeurs.**

A certaines conditions définies ci-après et dans les limites d'achat définies par Keplerk, le Client peut revendre à Keplerk ses Bitcoins qui sont stockés sur un Crypto-Wallet KEPLERK. Les conditions générales du Crypto-Wallet KEPLERK sont accessibles via le lien hypertexte suivant : <https://www.keplerk.com/fr/conditions-generales-vente-wallet>.

Les présentes conditions générales de vente de Crypto-actifs (ci-après « **CGV** ») et ses Annexes (Conditions Particulières d'Achat de Crypto-actifs (ci-après « **CPA** ») sont accessibles via le lien hypertexte suivant : <https://www.keplerk.com/fr/conditions-generales-vente>. Elles sont valables à compter du **17 Septembre 2020**. Cette version des CGV annule et remplace les versions antérieures. Vous êtes invité à les lire attentivement. Il vous est également conseillé de les télécharger et/ou de les imprimer et d'en conserver une copie. **Vous devez consulter et accepter les CGV à chaque fois que vous effectuez un achat ou une vente auprès de Keplerk afin de vous informer des dispositions contractuelles en vigueur qui Vous sont applicables.**

## 1. PARTIES

Les présentes CGV sont conclues entre :

- **KEPLERK BLOCKCHAIN**,  
SAS au capital de 357.000 Euros immatriculée au RCS de PARIS sous le numéro 834 983 330 dont le siège social est situé au 17 Chaussée de la Muette 75016 Paris, numéro de TVA intracommunautaire FR834983330, (ci-après « **Keplerk** ») ; et
- le **Client** ayant ouvert un Espace Client accessible sur la Plateforme Keplerk (ci-après « **Client** » ou « **Vous** »);
- Ci-après désignés, ensemble ou séparément, suivant le contexte : la (ou les) « **Partie(s)** ».

## 2. DÉFINITIONS ET INTERPRÉTATION

Tous les termes ci-après définis commençant par une majuscule, qu'ils soient utilisés au singulier ou au pluriel, sont utilisés avec le sens suivant :

« **CGV** » : est un acronyme désignant les présentes conditions générales de vente (y compris les CPA) encadrant la relation contractuelle entre le Client et Keplerk. Les CGV et CPA sont acceptées par le Client lors de la création de son Espace Client accessible à partir de la Plateforme Keplerk et lors de chaque opération de Transaction ou de Rachat.

« **Client** » ou « **Vous** » : désigne la personne physique majeure âgée dix-huit (18) ans révolu et capable d'exercer et de jouir de ses droits au sens de l'article 414 du Code civil qui a ouvert un Espace Client. Le Client qui aura ouvert un Espace Client Validé peut être Acheteur et/ou un Vendeur.

« **Code Prépayé** » : désigne dans certains cas ou sur certaines plateformes un code dont les caractéristiques sont assimilables à celle d'un E-Ticket pour lequel la valeur est fixe et prédéterminée.

« **Code Ticket** » : désigne un code sous format d'une suite alphanumérique ou d'un QR code, inscrit sur le Ticket.

« **Compte bancaire** » : désigne le compte bancaire ou de paiement du Client ouvert à son nom auprès d'un prestataire de services de paiement établi dans un Etat membre de la Communauté européenne ou un Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen.

« **Consommateur** » : désigne tout Client personne physique qui agit à des fins qui n'entrent pas dans le cadre de son activité commerciale, industrielle, artisanale, libérale ou agricole.

« **CPA** » : est un acronyme désignant les Conditions Particulières d'Achat telles que définies en Annexes I, II et III.

« **CPAE** » : est un acronyme désignant les Conditions Particulières d'Achat par E-Ticket telles que définies en Annexe III.

« **CPAT** » : est un acronyme désignant les Conditions Particulières d'Achat par Ticket de Monnaie Electronique telles que définies en Annexe I.

« **CPAV** » : est un acronyme désignant les Conditions Particulières d'Achat par Virement telles que définies en Annexe II.

« **Crypto-actif** » : Toute représentation numérique d'une valeur qui n'est pas émise ou garantie par une banque centrale ou par une autorité publique, qui n'est pas nécessairement attachée à une monnaie ayant cours légal et qui ne possède pas le statut juridique d'une monnaie, mais qui est acceptée par des personnes physiques ou morales comme un moyen d'échange et qui peut être transférée, stockée ou échangée électroniquement conformément à l'article L. 54-10-1-2° du Code monétaire et financier. Pour le moment les Crypto-actifs disponibles à la vente par Keplerk se limitent au Bitcoin (BTC).

« **Crypto-Wallet** » : désigne le support physique ou numérique destiné à stocker la clé privée nécessaire à la détention et à l'utilisation d'un ou plusieurs Crypto-actifs.

« **Crypto-Wallet de Keplerk** » : désigne le Crypto-Wallet détenu par Keplerk et sur lequel sont stockés les Crypto-actifs de Keplerk qui sont proposés à la vente aux Clients.

« **Crypto-Wallet KEPLERK** » : désigne le Crypto-Wallet numérique proposé par Keplerk à ses Clients et sur lequel le Client stocke ses Crypto-actifs. Les conditions générales du Crypto-Wallet KEPLERK sont accessibles via le lien hypertexte : <https://www.keplerk.com/fr/conditions-generales-vente-wallet>.

« **Espace Client** » : désigne le compte client ouvert au nom du Client sur la Plateforme Keplerk conformément aux stipulations de l'article 8 des CGV.

« **Espace Client Validé** » : désigne le compte client ouvert au nom du Client sur la Plateforme Keplerk, conformément aux stipulations de l'article 8 des CGV, et pour lequel la procédure d'enregistrement et de vérification d'identité a été réalisée avec succès.

« **E-Ticket** » : désigne le code émis par Keplerk et délivré directement au client par courriel, sms ou directement affiché dans l'Espace Client sous la forme d'une balance en euros. Ce dernier est créé lors de l'envoi de fonds par virement, de règlement par Carte Bancaire directement à Keplerk ou lors de de l'achat d'un Code Prépayé. Ce code est exclusivement utilisable sur les plateformes Keplerk et destiné à l'achat de crypto-actifs. Le montant du E-ticket est intégralement liquidé lors de son usage sans possibilité de fractionnement.

« **Force majeure** » : désigne toute circonstance exceptionnelle qui rend impossible l'exécution d'une obligation à la charge de l'une des Parties. Aux termes des présentes CGV, la force majeure sera retenue si elle présente alternativement les caractères d'imprévisibilité, d'irrésistibilité ou d'extériorité.

« **Frais** » : désigne les frais appliqués par Keplerk tels que définis à l'article 11 et aux CPA.

« **Plateforme Keplerk** » : désigne la plateforme en ligne accessible sur tout support (et notamment via le Site internet de Keplerk ou l'application mobile). La Plateforme Keplerk est hébergée par OVH situé à Roubaix.

« **Rachat** » : désigne le rachat des Crypto-actifs du Client par Keplerk réalisé conformément aux présentes CGV. Keplerk n'offre aucune garantie de Rachat des Crypto-actifs. La vente de Crypto-actif par le Client n'est possible que dans les limites d'achat définies par Keplerk.

« **Service Client** » : désigne le service Client de Keplerk pouvant être contacté :

- par e-mail à l'adresse : [support@keplerk.com](mailto:support@keplerk.com) ;
- par téléphone (en français) au +33 1 82 83 42 60 (coût d'un appel local non surtaxé),
- par courrier postal à l'adresse 17 chaussée de La Muette 75016 Paris.

« **Site Internet** » : désigne le site internet accessible à l'adresse suivante : <https://keplerk.com>

« **Store** » : désigne la boutique en ligne Keplerk proposant la vente directe d'articles divers en lien avec l'univers Keplerk et plus largement celui des Crypto-actifs. Parmi les produits proposés certains articles permettent l'acquisition de Crypto-actifs via des supports matériels ou immatériels.

« **Transaction** » : désigne toute vente de Crypto-actifs réalisée conformément aux présentes CGV et CPA.

« **Vendeur** » : désigne un Client ayant décidé de vendre ses Crypto-actifs à Keplerk et disposant d'un Espace Validé.

### 3. OBJET DES CGV

3.1 Les CGV ont pour objet de définir :

- les conditions dans lesquelles Keplerk vend à ses Clients des Crypto-actifs sur la Plateforme Keplerk
- les modalités selon lesquelles Keplerk peut proposer à ses Clients le Rachat de ses Crypto-actifs.
- les modalités applicables au paiement des Crypto-actifs achetés auprès de Keplerk par le Client et les moyens de paiement acceptés par Keplerk.

### 4. AVERTISSEMENT SUR LES RISQUES LIÉS AUX CRYPTOACTIFS

4.1 Avertissement sur la nature juridique des Crypto-actifs

- 4.1.1 Les Crypto-actifs ne constituent ni une monnaie ayant cours légal, au sens de l'article L. 111-1 du Code monétaire et financier, ni une monnaie électronique au sens de l'article L. 315-1 du Code monétaire et financier.
- 4.1.2 Keplerk attire votre attention sur le fait qu'elle ne saurait garantir, ni la pérennité des Crypto-actifs, ni leur valeur, qui n'est fixée que par rapport au jeu de l'offre et de la demande des investisseurs.
- 4.1.3 Vous devez veiller à sécuriser vos équipements informatiques et de télécommunications pour éviter le piratage de vos données (y compris des données à caractère personnel).
- 4.1.4 Keplerk décline toute responsabilité en cas notamment de perte ou de vol de Crypto-actif et/ou de tout support les contenant tels que par exemple, les clés USB, disques durs.

4.2 Avertissement sur les risques liés à la détention de Crypto-actifs

- 4.2.1 Le cours des Crypto-actifs est extrêmement volatil et leurs variations sont imprévisibles. Le cours des Crypto-actifs peut varier à la hausse et à la baisse très rapidement. Acheter des Crypto-actifs comporte un degré élevé de risques dont le risque de perte de la totalité de la valeur liée à l'achat des Crypto-actifs.
- 4.2.2 Vous devez agir avec prudence et vigilance en limitant vos achats de Crypto-actifs au montant financier dont Vous pouvez supporter la perte sans Vous mettre financièrement en péril. A ce titre, il est déconseillé de convertir l'ensemble de ses liquidités en Crypto-actifs compte tenu du fait que les Crypto-actifs sont volatils et peuvent voir leur valeur diminuer de façon imprévisible.
- 4.2.3 Toute Transaction doit être réalisée sur la base d'une évaluation des risques engendrés par celle-ci et de votre compréhension des technologies sous-jacentes (et notamment du fonctionnement de la blockchain).
- 4.2.4 La valeur exprimée en monnaie ayant cours légal pour un Crypto-actif est cotée sur des plateformes d'échange qui, pour la plupart, ne sont pas réglementées et qui ne fournissent aucune garantie financière, aucune garantie de liquidité, aucune garantie technique ou autre.
- 4.2.5 Lorsque Vous décidez de vendre vos Crypto-actifs à des tiers en dehors de la Plateforme Keplerk, vous supportez seul le risque de défaillance, notamment de défaillance technique des plateformes d'échange auxquelles Vous avez recours, qui pourraient ne pas Vous payer le montant

correspondant au cours des Crypto-actifs que Vous aurez vendus à ces tiers ou sur ces plateformes. Vous vous exposez également à des risques techniques qui peuvent survenir sur les plateformes d'échange et entraîner l'indisponibilité voire la disparition de vos Crypto-actifs ou l'incapacité de vendre lesdits Crypto-actifs. La défaillance technique, le risque d'illiquidité des Crypto-actifs et le risque technique liés aux plateformes d'échange, peuvent entraîner des délais de traitement des transactions qui ne permettraient pas au Client de voir leur Transaction aboutir à une date précise pour un montant prédéterminé.

4.2.6 Les Crypto-actifs peuvent être soumis à des tentatives de piratage dont les conséquences négatives ne sauraient être prises en charge par Keplerk. De même, Keplerk ne saurait être tenue responsable de tout incident lié à la disponibilité, l'intégrité et la confidentialité des Crypto-actifs ou des limites techniques induites par les systèmes informatiques utilisés par le Client pour la conservation et le stockage de ses Crypto-actifs. Il appartient au Client de s'assurer de disposer de moyens informatiques nécessaires et suffisamment sécurisés pour assurer la conservation et le stockage de ses Crypto-actifs et de son portefeuille de Crypto-actifs. Keplerk décline toute responsabilité en cas notamment de piratage, de perte, de vol, de corruption ou de destruction des Crypto-actifs quel que soit le support utilisé pour conserver et stocker ceux-ci. Par exception, si le Client a recours au Crypto-Wallet KEPLERK, il convient de se référer aux conditions générales d'utilisation du Crypto-Wallet KEPLERK qui sont accessibles via le lien hypertexte suivant : <https://www.keplerk.com/fr/conditions-generales-vente-wallet>.

4.2.7 Keplerk est une société commerciale qui ne fournit ni service d'investissement, ni service de paiement ou service d'opérations de banque. A ce titre, Keplerk n'est ni agréée, ni supervisée, ni contrôlée par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution.

4.2.8 Toutefois, Keplerk exerce des services sur actifs numériques conformément aux articles L.54-10-2 et suivants du Code monétaire et financier, pour lesquels une demande d'enregistrement est en cours auprès de l'Autorité des marchés financiers (AMF). En qualité de Prestataire de Services sur Actifs Numériques (PSAN) ayant exercé ses activités avant la loi n° 2019-486 du 22 mai 2019, Keplerk bénéficie d'un délai de douze (12) mois pour s'enregistrer auprès de l'AMF à compter de la publication des textes d'application dans les conditions définies à l'article L. 54-10-3 du Code monétaire et financier. Si l'enregistrement est effectué auprès de l'AMF, Keplerk disposera du statut de PSAN et sera à ce titre contrôlée par l'AMF et, pour les besoins de la lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme, par l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR).

4.2.9 Keplerk ne donne aucun conseil sur le bien-fondé des Transactions ou des Rachats, ne communique aucune tendance, aucune analyse ni aucun indicateur de marché relatif aux Crypto-actifs, et ne saurait être tenue responsable par le Client à ce titre.

4.2.10 Le Client s'engage à consulter les risques identifiés à l'adresse suivante :

<https://keplerk.com/fr/risques-crypto-actifs>

#### 4.3 Non-respect avéré des avertissements

4.3.1 Keplerk se réserve le droit de refuser d'exécuter une Transaction et/ou un Rachat dans les cas suivants :

- en cas de non-respect avéré des avertissements, ou
- en cas de comportements jugés déraisonnables par Keplerk en raison du montant unitaire ou cumulé des Transactions et/ou Rachat demandés par le Client, notamment eu égard aux revenus du Client dans la mesure où ceux-ci sont connus de Keplerk ;

4.3.2 Les droits de Keplerk énumérés au sein du paragraphe 4.3.1 ne constituent en aucun cas un engagement de la part de Keplerk d'examiner le respect par le Client des avertissements mentionnés au sein des paragraphes 4.1 et 4.2, ni d'examiner, de surveiller ou de caractériser le

caractère raisonnable des comportements du Client. Le Client reste seul responsable de ses choix d'investissements.

## **5. L'ACHAT DE CRYPTO-ACTIF PAR LE CLIENT**

- 5.1 Keplerk peut appliquer des limites quotidiennes, hebdomadaires ou mensuelles aux Transactions après en avoir informé le Client. Ces limites sont accessibles via le lien hypertexte suivant : <https://keplerk.com/fr/frais-et-limites>. Pour plus d'informations, le Client peut contacter le Service Client de Keplerk par courriel.
- 5.2 Les offres de Transactions présentées sur la Plateforme Keplerk sont valables, à défaut d'indication de durée particulière, dans la limite des stocks de Crypto-actifs disponibles.
- 5.3 Avant tout achat de Crypto-actifs, le Client doit créer un Espace Client et satisfaire à la procédure de validation avec succès pour pouvoir bénéficier d'un Espace Client Validé. Tant que l'Espace Client n'est pas validé, le Client ne peut effectuer aucune Transaction.
- 5.4 Le Client peut recourir à différents moyens de paiement pour payer ses Crypto-actifs à Keplerk :
  - 5.4.1 Le Client peut payer en Monnaie Electronique au moyen du Ticket « Keplerk by Moneyclik » dans les conditions définies dans les CPAT ;
  - 5.4.2 Le Client peut payer par virement bancaire dans les conditions définies dans les Conditions Particulières d'Achat par Virement (CPAV) ;
  - 5.4.3 Le Client peut payer par E-Ticket, dans les conditions définies dans les Conditions Particulières d'Achat par E-Ticket (CPAE),
- 5.5 L'achat des Crypto-actifs est irrévocable à compter de votre confirmation de la Transaction dans les conditions définies dans les CGV et CPA.
- 5.6 Le cours de référence du Crypto-actif servant de référence à la Transaction est indiqué au Client conformément à l'article 10 des CGV et dans les conditions définies aux CPA.
- 5.7 L'ordre d'achat de Crypto-actif délivré au moment de la confirmation de la Transaction par le Client, entraîne la fixation du cours du Crypto-actif.

## **6. QUANTITE DE CRYPTO-ACTIF ACQUISE**

- 6.1 La quantité de Crypto-actif acquise en contrepartie du montant payé est déterminée par application du cours de référence du Crypto-actif communiqué au Client et des Frais de Transaction ou autres Frais appliqués par Keplerk.
- 6.2 Les Frais de Transaction ou autres Frais précisés par Keplerk dans les CPA sont déduits du montant nominal remis en paiement à Keplerk tel que prévu à l'article 11 des CGV et les termes spécifiques prévues aux CPA.
- 6.3 Le montant minimal de Transaction est indiqué sur le Site Internet à l'adresse : <https://keplerk.com/fr/frais-et-limites>

## **7. LIVRAISON DES CRYPTO-ACTIFS ACHETÉS**

- 7.1 Les Crypto-actifs sont livrés sur le Crypto-Wallet indiqué par le Client.

- 7.2 Vous pouvez transférer les Crypto-actifs acquis vers votre Crypto-Wallet KEPLERK ou vers tout autre Crypto-Wallet tiers que Vous détenez et pour lequel Keplerk décline toute responsabilité.
- 7.3 Le transfert vers le Crypto-Wallet KEPLERK se réalise conformément aux conditions générales d'utilisation du Crypto-Wallet KEPLERK qui sont accessibles via le lien hypertexte suivant : <https://www.keplerk.com/fr/conditions-generales-vente-wallet>
- 7.4 Les Crypto-actifs seront livrés sur votre Crypto-Wallet dès inscription de la Transaction sur la blockchain. L'inscription sur la blockchain est déterminée par l'équilibre mondial entre l'offre de puissance de calcul et la demande d'inscription dans la blockchain. Keplerk n'est pas responsable des délais de livraison, notamment s'agissant du temps d'enregistrement de la Transaction sur la blockchain. Le délai d'inscription dans la blockchain, peut prendre de quelques heures à plusieurs jours, voire plusieurs semaines.
- 7.5 Vous ne pourrez utiliser vos Crypto-actifs qu'après cet enregistrement sur la blockchain, permettant la livraison sur votre Crypto-Wallet.
- 7.6 Sauf cas de Force Majeure, tout délai de livraison excédant trente (30) jours pourra entraîner la résolution de la Transaction à la demande du Consommateur.
- 7.7 Le Consommateur peut demander la résolution par lettre recommandée avec accusé de réception ou par un écrit communiqué sur un autre support durable (par exemple par l'envoi d'un courrier électronique), si après avoir préalablement demandé à Keplerk (selon les mêmes modalités) de livrer les Crypto-actifs dans un délai complémentaire de quinze (15) jours, le Consommateur n'a toujours pas reçu les Crypto-actifs.
- 7.8 En cas de demande de résolution de la Transaction Keplerk devra rembourser le Consommateur de la totalité des sommes versées, au plus tard dans un délai de quatorze (14) jours suivant la date de la résolution.
- 7.9 Vous pouvez à tout moment Vous informer sur le délai de livraison auprès de Keplerk en contactant le Service Client ou sur la Plateforme Keplerk via le lien hypertexte suivant : <https://keplerk.com/fr/contact>.
- 7.10 Vous ne pourrez utiliser vos Crypto-actifs qu'après leur enregistrement sur la blockchain et leur mise à disposition dans votre Crypto-Wallet.

## **8. OUVERTURE D'UN ESPACE CLIENT**

- 8.1 L'Espace Client ouvert par tout Client est strictement personnel et est créé à destination et pour l'usage exclusif du Client. Le Client s'inscrit conformément à la procédure prévue par Keplerk.
- 8.2 Keplerk effectue une vérification par envoi d'un SMS au numéro de téléphone communiqué par le Client lors de l'inscription.
- 8.3 L'accès à l'Espace Client est sécurisé par des identifiants de connexion que Vous devez garder secret. Le partage de vos identifiants de connexion avec des tiers entraînera, sur décision de Keplerk, la suspension ou la fermeture définitive de votre Espace Client. Le Client est seul responsable des dommages subis du fait de la divulgation de ses identifiants de connexion. Dès que vous avez connaissance d'une divulgation (ou d'un risque de divulgation) de vos identifiants de connexion, Vous devez en informer immédiatement Keplerk qui pourra bloquer votre Espace Client. Pour réactiver votre Espace Client, Vous devrez contacter le Service Client de Keplerk.
- 8.4 Keplerk se réserve le droit de suspendre un Espace Client, une Transaction ou un reversement par virement sur votre Compte bancaire, en cas de soupçon, tentative ou faits de blanchiment ou de financement du terrorisme, ou d'usage illicite, de fraude ou d'autre infraction qui vous serait imputable ou serait imputable à un tiers, ou s'il apparaît que les informations fournies pour la validation de l'Espace Client sont fausses, incomplètes ou inexactes, conformément aux présentes CGV ou aux Conditions Générales d'Utilisation de la Plateforme accessibles via le lien hypertexte suivant : <<https://keplerk.com/fr/conditions-generales-vente>>.

## 9. VALIDATION DE L'ESPACE CLIENT

- 9.1 La validation de l'Espace Client nécessite notamment que Vous communiquiez les informations et documents suivants :
- Vos Nom, prénom ;
  - Votre genre (masculin ou féminin) ;
  - Votre Nationalité ;
  - Votre date de naissance ;
  - Votre adresse courriel valide;
  - Votre adresse postale;
  - Votre numéro de téléphone mobile ;
  - Votre pièce d'identité (recto/verso) valide (par exemple : Carte nationale d'identité française ou d'un autre pays de l'Union Européenne, passeport européen).
- 9.2 Vous devez également disposer d'une caméra vidéo fonctionnelle vous permettant de procéder à la vérification vidéo requise pour la validation de l'Espace Client.
- 9.3 Des informations et justificatifs complémentaires peuvent également Vous être demandés à tout moment, tels que par exemple : les références de votre Compte bancaire, des documents justificatifs complémentaires d'identité ou de ressources, d'origine des fonds.
- 9.4 Ces informations et documents sont fournis par le Client sur l'Espace Client. Une fois les informations et documents vérifiés, Keplerk valide l'Espace Client.
- 9.5 A partir d'un Espace Client Validé, Vous pouvez notamment :
- Acheter des Crypto-actifs auprès de Keplerk ;
  - Indiquer sur quel Crypto-Wallet vos Crypto-actifs achetés auprès de Keplerk doivent être transférés (sauf dans le cas des CPAV) ;
  - Stocker vos Crypto-actifs sur le Crypto-wallet KEPLERK, conformément aux conditions générales d'utilisation du Crypto-Wallet KEPLERK accessibles à l'adresse suivante : <https://www.keplerk.com/fr/conditions-generales-vente-wallet>; et
  - Revendre vos Crypto-actifs à Keplerk, lorsque cette option vous est offerte sur la Plateforme Keplerk.



## 10. COURS DES CRYPTO-ACTIFS

- 10.1 Les cours des Crypto-actifs sont indiqués sur la Plateforme Keplerk en euros hors taxes. Les modalités de calcul du cours du Crypto-actifs sont accessibles sur la Plateforme Keplerk à l'adresse suivante : <https://keplerk.com/fr/frais-et-limites>.
- 10.2 Le cours du Crypto-actif est fixé par Keplerk au moment de la Transaction ou du Rachat de Crypto-actif, conformément aux articles 4.3.6 et 5.7 pour les Transactions et à l'article 14 pour le Rachat, et est communiqué au Client.

## 11. FRAIS APPLIQUES PAR KEPLERK

- 11.1 Frais de Transaction : Keplerk applique des Frais de Transaction qui sont inclus dans le prix d'achat des Crypto-actifs. Les Frais sont calculés en euros et correspondent à un pourcentage du montant de la Transaction.
- 11.2 Autres Frais : D'autres Frais pourront s'appliquer tels que précisés dans les CPA.
- 11.3 Frais de Rachat : Keplerk perçoit également des Frais lors du Rachat de Crypto-actifs de ses Clients. Ces Frais sont déduits du prix de Rachat des Crypto-actifs. Les Frais sont calculés en euros et représentent un pourcentage du montant de l'opération de Rachat.
- 11.4 Les modalités de calcul des Frais sont communiquées au Client sur la Plateforme Keplerk. Le Client est informé du montant des Frais préalablement à la confirmation de l'opération de Rachat ou de la Transaction. Ces Frais et Limites peuvent être modifiés mais restent accessibles sur la Plateforme Keplerk et lors des Transactions, consultables sur la Plateforme Keplerk à l'adresse suivante : <https://keplerk.com/fr/frais-et-limites>.
- 11.5 Le montant des Frais perçus sur une Transaction ou un Rachat peut éventuellement dépendre de l'historique des opérations réalisées par ce même Client, ainsi que d'offres commerciales proposées par Keplerk. L'Acheteur est informé de ces conditions préalablement à son achat.

## 12. ABSENCE DE DROIT DE RÉTRACTATION

- 12.1 Les Transactions et Rachats de Crypto-actifs ne donne pas lieu à un droit de rétractation au profit du Consommateur conformément aux dispositions de l'article L. 221-28 du Code de la consommation car le droit de rétractation ne peut être exercé :
- dans le cadre de la fourniture de biens ou de services dont le prix dépend de fluctuations sur le marché financier échappant au contrôle du professionnel et susceptibles de se produire pendant le délai de rétractation ; et notamment en raison de la volatilité et l'instabilité des cours applicables aux Crypto-actifs ;
  - dans le cadre d'accords relatifs à la fourniture de contenus numériques non fournis sur un support physique, et dont l'exécution a commencé à la demande préalable et expresse du Consommateur et sous réserve de sa renonciation expresse préalable au droit de rétractation; notamment du fait que le Crypto-actif n'est pas fourni sur un support physique et qu'il existe un début d'exécution.
- 12.2 EN CONSÉQUENCE, EN CONCLUANT LES CGV, LE CONSOMMATEUR NE BENEFICIE PAS D'UN DROIT DE RÉTRACTATION, SAUF DANS LES CAS SPECIFIQUES PREVUS DANS LES CPA.
- 12.3 En plus des dispositions prévues dans les présentes CGV, le Consommateur est informé de son absence de droit de rétractation lors de la conclusion des CGV et de la confirmation des Transactions et des opérations de Rachat sur la Plateforme Keplerk par la mention suivante : « *Vous reconnaissez que le droit de rétractation prévu par le Code de la consommation ne s'applique pas à la transaction que vous allez entreprendre. Dès lors, une fois que vous validez la transaction, vous ne pourrez plus revenir sur votre décision. Le processus est donc irréversible.* ».



### 13. MODALITES DE PAIEMENT

- 13.1 Paiement de la Transaction : le prix de vente des Crypto-actifs est payé comptant par le Client sur la Plateforme Keplerk. Le Client effectue son paiement en utilisant les moyens de paiement acceptés par Keplerk, tel que décrits à l'article 5.4 des CGV.
- 13.2 Paiement du Rachat : Le prix de vente du Rachat des Crypto-actifs est payé comptant par Keplerk par virement sur le Compte bancaire du Vendeur.

### 14. RACHAT DE CRYPTO-ACTIFS PAR KEPLERK

- 14.1 L'option de Rachat est disponible sur la Plateforme Keplerk dans le respect des limites de temps et de quantité éventuellement indiquées par Keplerk. Ces limites sont directement consultables à l'adresse suivante : <https://keplerk.com/fr/frais-et-limites>. Pour plus d'informations, le Client peut contacter le Service Client de Keplerk par courriel.
- 14.2 Keplerk peut proposer le Rachat de Crypto-actifs à ses Clients. Ce service est disponible sur la Plateforme Keplerk dans l'Espace Client Validé. Les Clients ont accès à une interface leur permettant de sélectionner la quantité de Crypto-actifs à vendre.
- 14.3 Keplerk indique au Client le prix de Rachat proposé pour les Crypto-actifs sélectionnés. Le prix de Rachat est déterminé par application du cours de référence du Crypto-actif tel que prévu à l'article 10 minoré des Frais de Rachat retenus par Keplerk conformément à l'article 11 des CGV.
- 14.4 Si Vous souhaitez accepter l'offre de Rachat de Keplerk, Vous devez en tant que Vendeur :
- 14.4.1 Disposer d'un Espace Client Validé ;
  - 14.4.2 Détenir vos Crypto-Actifs sur un Crypto-Wallet KEPLERK. (Les Crypto-actifs stockés sur un Crypto-Wallet tiers ne sont pas éligibles à l'offre de Rachat par Keplerk) ;
  - 14.4.3 Faire une demande de Rachat comprise entre 50 et 5 000 euros ;
  - 14.4.4 Avoir communiqué à Keplerk les coordonnées d'un Compte bancaire (IBAN) :
    - Libellé au même nom et prénom que celui indiqué sur votre Espace Client ;
    - Ouvert auprès d'un prestataire de services de paiement établi dans un Etat membre de la Communauté européenne ou un Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen ;
- 14.5 Déroulement du Rachat de Crypto-actifs stockés sur un Crypto-Wallet KEPLERK
- 14.5.1 Le Vendeur doit se connecter à son Espace Client Validé et renseigner (ou vérifier) les références de son Compte bancaire ;
  - 14.5.2 Le Vendeur sélectionne l'option « vendre des Crypto-actifs » :
    - Si le service de Rachat est disponible, Vous devrez alors saisir la quantité de Crypto-actifs que vous souhaitez revendre à Keplerk ;
    - Si le service de Rachat n'est pas disponible, Vous en êtes informé par un message affiché sur la Plateforme Keplerk indiquant que le service de Rachat est suspendu.
  - 14.5.3 Lorsque le Rachat est disponible, Vous êtes informé du montant proposé par Keplerk pour le Rachat de la quantité de Crypto-actifs mentionnée et des Frais de Rachat appliqués.
  - 14.5.4 Si les conditions de Rachat Vous conviennent, Vous devez alors confirmer la demande d'exécution de l'opération de Rachat.

- 14.5.5 Vous devez transférer les Crypto-actifs vendus de votre Crypto-Wallet KEPLERK vers le Crypto-Wallet de Keplerk dont l'adresse vous est communiquée sur la Plateforme Keplerk. Les Crypto-actifs seront livrés sur le Crypto-Wallet de Keplerk dès inscription du Rachat sur la blockchain. L'inscription sur la blockchain est déterminée par l'équilibre mondial entre l'offre de puissance de calcul et la demande d'inscription dans la blockchain. Keplerk n'est pas responsable des délais de livraison, et notamment s'agissant du temps d'enregistrement du Rachat sur la blockchain. Le délai d'inscription dans la blockchain, peut prendre de quelques heures à plusieurs jours, voire plusieurs semaines.
- 14.5.6 Vous pouvez à tout moment Vous informer sur le délai de livraison auprès de Keplerk en contactant le Service Client.
- 14.5.7 Dès que Keplerk est en mesure de vérifier que Vous avez effectivement initié le transfert à destination du Crypto-Wallet de Keplerk ou que l'opération de Rachat a été enregistrée sur la Blockchain, l'opération de Rachat devient irrévocable.
- 14.5.8 Keplerk procède au virement du montant convenu pour le Rachat, sur le Compte bancaire du Vendeur dans un délai de cinq (5) jours ouvrés à compter de la vérification de la réalité du transfert tel qu'indiqué dans le paragraphe précédent. Le Client peut demander que le montant convenu pour le Rachat lui soit remis sous forme de E-Ticket utilisable par le Client pour acheter des Crypto-actifs plutôt que reversé par virement sur son Compte bancaire.
- 14.5.9 Keplerk ne saurait être tenue responsable d'une erreur d'information du Client notamment dans les coordonnées de son Compte bancaire ou des coordonnées du Crypto-Wallet de Keplerk.
- 14.5.10 Le Rachat est conditionné à la conformité de l'opération aux normes et procédures de Lutte contre le Blanchiment de capitaux et le Financement du Terrorisme (LCB-FT) auxquelles est soumise Keplerk. Des informations complémentaires pourront être demandées au Client pour vérifier la conformité de l'opération aux normes et procédures LCB-FT, l'absence de réponse ou la non-conformité de l'opération aux normes et procédures LCB-FT entraîneront le rejet du Rachat par Keplerk. Une opération de Rachat qui ferait l'objet d'un rejet ne peut donner lieu à aucun paiement sur le Compte bancaire du Client.
- 14.5.11 Dans l'hypothèse où l'opération de Rachat rejetée, aurait déjà été enregistrée sur la blockchain, Keplerk ne sera pas en mesure de restituer lesdits Crypto-actifs au Client et remboursera le Client sous la forme d'un E-Ticket de valeur équivalente au montant du Rachat qui a été rejeté.

## 15. APPLICATION DES CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

- 15.1 Les CGV et CPA sont mises à votre disposition sur la Plateforme Keplerk où elles sont directement consultables à l'adresse <https://keplerk.com/fr/conditions-generales-vente> ou au sein de votre Espace Client.
- 15.2 Les CGV et CPA peuvent également être communiquées par écrit ou sur support durable par simple demande du Client au Service Client par téléphone ou par courrier électronique.
- 15.3 Vous devez accepter les CGV et CPA lors de l'ouverture d'un Espace Client et préalablement à l'exécution d'une Transaction ou d'un Rachat, afin de vous informer des dispositions en vigueur.
- 15.4 Il Vous est également conseillé de les télécharger et/ou de les imprimer et d'en conserver une copie sur support durable, nonobstant les règles d'archivage mises en œuvre par Keplerk.

## 16. MODIFICATION DES CGV ET CPA

- 16.1 Keplerk se réserve la possibilité de modifier les CGV et CPA à tout moment.
- 16.2 En cas de modification des CGV et CPA, les CGV et CPA applicables au Client sont celles en vigueur à la date de la Transaction ou du Rachat.

## 17. RESPONSABILITÉ ET EXONERATION DE RESPONSABILITÉ

- 17.1 La responsabilité de Keplerk ne peut pas être engagée en cas d'inexécution ou de mauvaise exécution des CGV et CPA due au fait du Client, fait du tiers ou à un cas de Force majeure.
- 17.2 Keplerk ne saurait être tenue responsable :
- d'un défaut de moyen de paiement du Client et/ou du système de paiement imputable au Client et/ou au fournisseur des moyens de paiement utilisés par Keplerk ;
  - de la pérennité et de la fiabilité des systèmes informatiques décentralisés régissant les Crypto-actifs ;
  - de la stabilité des cours des Crypto-actifs, du fait de leur grande volatilité ;
  - de la perte ou du retard de livraison de Crypto-actifs dus au Client du fait des systèmes informatiques et techniques, de quelque manière que ce soit, et notamment, du fait de défaillances techniques et/ou de sécurité, quelles qu'elles soient, y compris en raison de piratage, détournements par des hackers ou de la défaillance du système d'information du Client ou de tiers. Keplerk décline toute responsabilité en cas notamment de perte ou de vol de Crypto-actif et/ou de tout support les contenant tels que par exemple, les clés USB, disques durs ;
  - de la négligence du Client concernant la conservation des éléments d'identification de son Espace Client et/ou de son Crypto-Wallet KEPLERK;
  - de toute défaillance du Crypto-Wallet du Client détenus auprès de tiers ;
  - du remboursement de Crypto-actifs (ou de leur contrepartie en monnaie ayant cours légal), en cas de perte de Crypto-actifs par le Client, pour quelque cause que ce soit et notamment, sans que cette énumération soit exhaustive, du fait du piratage des données à caractère personnel du Client par quelque moyen que ce soit, des dysfonctionnements techniques du réseau d'un Crypto-actif pour quelque cause que ce soit, de la perte du support informatique les contenant, tels que les disques durs, ledgers, tablettes, smartphones, du cambriolage, du vol, de l'extorsion, de la violence, de l'escroquerie ou de toutes autres infractions pénales concourant à la perte des Crypto-actifs.

## 18. PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

- 18.1 Aucun droit de propriété intellectuelle relatif à l'utilisation du Ticket, de l' E-Ticket et de l'Espace Client n'est transféré au Client au titre des présentes CGV et CPA.
- 18.2 Les éléments reproduits sur la Plateforme Keplerk sont constitués notamment de photographies, de visuels, de textes, de dessins, logos et images, qui sont la propriété exclusive de Keplerk et qui sont protégés par le droit d'auteur, le droit des marques et/ou le droit des brevets.
- 18.3 Toute reproduction et/ou toute diffusion de ces éléments, sans autorisation écrite préalable de Keplerk expose les contrevenants à des poursuites judiciaires.

## 19. DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL

- 19.1 Dans le cadre de la vente de Crypto-actifs et le traitement des données personnelles de ses Clients, Keplerk s'engage à respecter la réglementation en matière de protection des données personnelles, et notamment le Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (« RGPD ») et la loi n°78\_17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et libertés, modifiée le 20 juin 2018 (ci-après la « Réglementation » applicable). Pour plus d'informations, une politique relative à la protection des données est accessible à l'adresse suivante : <<https://keplerk.com/fr/politique-de-confidentialite>>.
- 19.2 Finalités du traitement
- 19.2.1 Le traitement de données personnelles a pour finalité :

- le respect de toute disposition légale ou réglementaire applicable, notamment en matière de prévention du blanchiment d'argent et du financement du terrorisme,
- le traitement/ la gestion et l'archivage des opérations de Transaction et de Rachat ;
- le contrôle et la prévention des incidents et irrégularités (lutte contre la fraude et tout autre type d'abus) ;
- la gestion commerciale de la clientèle ;  
le traitement des demandes du Client ; et
- le contrôle de la qualité du service sur la Plateforme Keplerk.

19.2.2 Le Client est informé que ses données à caractère personnel peuvent être enregistrées dans un ou plusieurs fichiers dans le respect de la réglementation applicable et accepte que les données à caractère personnel soient enregistrées et traitées conformément aux finalités précédemment énoncées.

19.2.3 Pour des raisons de sécurité et à des fins probatoires, après la clôture de l'Espace Client, Keplerk conservera pendant une période de cinq (5) ans, les données à caractère personnel du Client, ainsi que l'historique des événements et opérations liées à son compte (et notamment les Transactions et les Rachats).

### 19.3 Communication à des destinataires des données collectées

19.3.1 Le Client accepte que les données à caractère personnel strictement nécessaires à la réalisation d'une au moins des finalités mentionnées ci-dessus ou à ce qui est requis en vertu de la réglementation applicable, soient communiquées par Keplerk à ses employés, aux sous-traitants et prestataires de services externalisés dont l'intervention est nécessaire.

19.3.2 Le Client est informé que la communication de ses informations personnelles aux personnes susvisées peut se faire conformément aux conditions précédemment définies, vers un autre pays de l'Union Européenne ou de l'Espace Economique Européen.

### 19.4 Exercice des droits des personnes

19.4.1 Le Client a un droit d'accès aux données personnelles le concernant. Vous êtes informé que Vous pouvez consulter à tout moment dans votre Espace Client, les informations que vous avez communiquées à Keplerk, sous réserve que ce droit d'accès ne remette pas en cause la finalité de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme.

19.4.2 Vous avez le droit d'obtenir la rectification des données inexactes qui Vous concernent.

19.4.3 Keplerk s'interdit tout traitement des informations Client à des fins de prospection commerciale, de publicité ou de marketing direct, relatifs à des services ou produits ou services promus par lui-même.

19.4.4 Les droits d'opposition, d'accès et de rectification, de limitation, de portabilité et de suppression ainsi que le droit de définir des directives après son décès peuvent être exercés gratuitement sur demande adressée à Keplerk par courrier électronique au Service Client ou par courrier à l'adresse ci-après : 17 Chaussée de La Muette 75016 Paris. En cas de non-respect de ses droits par Keplerk. Vous pouvez exercer un recours auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL).

## 20. LUTTE CONTRE LE BLANCHIMENT ET LE FINANCEMENT DU TERRORISME (LCB-FT)

20.1 Keplerk est soumis à la réglementation française relative à la lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme (LCB-FT).

- 20.2 Keplerk doit notamment identifier et vérifier l'identité de ses Clients et le cas échéant, du bénéficiaire effectif de l'Espace Client et/ou des opérations liées à celui-ci.
- 20.3 Le Client reconnaît que Keplerk peut mettre un terme ou reporter à tout moment l'accès au service d'achat ou de vente de Crypto-actifs ainsi que des opérations de Rachat. Le Client reconnaît également que Keplerk peut refuser d'exécuter une Transaction et/ou un Rachat (i) si les informations fournies par le Client dans le cadre de la vérification d'identité et de la connaissance Client sont erronées ou incomplètes, ou (ii) en cas de suspicion, de tentative, ou de faits de fraude, de blanchiment d'argent ou de financement du terrorisme ou de toute autre infraction pénale.

## **21. PREUVE**

- 21.1 L'archivage des communications, et notamment de tout historique sur les Transactions et les Rachats réalisés est effectué sur un support fiable et durable conformément à l'article 1379 du Code civil.
- 21.2 Ces communications, et notamment tout historique sur les Transactions et Rachats réalisés et d'une manière générale, tout document informatique de Keplerk, ont valeur de preuve entre les Parties.
- 21.3 En outre, les Transactions et Rachats sont enregistrés sur la blockchain, conformément au protocole prévu pour le Crypto-actif concerné.

## **22. SERVICE APRES VENTE**

Pour toute question relative à l'application de ces CGV (et ce y compris les CPA) et aux modalités d'achat sur la Plateforme Keplerk, l'Acheteur peut contacter le Service Client de Keplerk.

## **23. CLAUSES DIVERSES**

- 23.1 La nullité d'une clause contractuelle non substantielle n'entraîne pas la nullité des CGV et CPA.
- 23.2 Seules les CGV et les CPA feront foi entre les Parties en cas de litige.
- 23.3 Le fait pour Keplerk de ne pas se prévaloir d'une ou plusieurs clauses des CGV et CPA ne saurait valoir renonciation de sa part à ces clauses ou aux autres clauses des CGV et CPA qui continueraient à produire leurs effets.

## **24. RÉSILIATION DU CONTRAT**

- 24.1 Le Client peut résilier à tout moment et sans préavis les présentes CGV et CPA en contactant le Service Client de Keplerk par courriel ou courrier recommandé avec accusé de réception
- 24.2 Keplerk peut résilier les présentes CGV et CPA en cas de suspicion justifiée quant à l'identité déclarée par le Client ou en cas d'inexécution de l'une des obligations mises à la charge du Client au titre des présentes CGV et CPA (notamment dans le cas où le Client ne fournirait pas les informations et documents d'identification conformément aux présentes CGV et CPA).
- 24.3 La résiliation des CGV et CPA entraîne la fermeture de l'Espace Client.

## 25. LANGUE DU CONTRAT

- 25.1 Les CGV et CPA ainsi que l'ensemble des informations contractuelles mentionnées sur la Plateforme Keplerk sont rédigées en langue française et peuvent être traduites dans d'autres langues.
- 25.2 En cas de divergence entre la version française et les traductions, il est convenu que c'est la version française qui prévaudra.

## 26. MÉDIATION

- 26.1 Keplerk informe le Client qu'il a le droit de saisir le médiateur dont les coordonnées sont indiquées ci-après : le médiateur de l'AMF : 17, place de la Bourse – 75082 Paris Cedex 02 – France Tél. : 01 53 45 60 00 – Fax : 01 53 45 61 00, accessible à l'adresse suivante : <https://www.amf-france.org/fr/le-mediateur-de-lamf/votre-dossier-de-mediation/vous-voulez-deposer-une-demande-de-mediation>.
- 26.2 Le Client a la possibilité de saisir le médiateur directement en ligne à l'adresse indiquée ci-dessus notamment en renvoyant le formulaire de saisine dûment complété.
- 26.3 Le droit reconnu au Client de recourir à un service de règlement extrajudiciaire des litiges de consommation en saisissant un médiateur, ne fait pas obstacle à ce qu'il adresse au préalable toute réclamation au Service Client de Keplerk.

## 27. TRIBUNAUX COMPÉTENTS

Nonobstant ce qui précède, et conformément aux dispositions de l'article R. 631-3 du Code de la consommation reproduit ci-dessous, le Client pourvu qu'il soit un Consommateur dispose de plusieurs options : « *Le Consommateur peut saisir à son choix, outre l'une des juridictions territorialement compétentes en vertu du Code de procédure civile, la juridiction du lieu où il demeurait au moment de la conclusion du contrat ou de la survenue du fait dommageable* ».

## 28. DROIT APPLICABLE

Les présentes CGV et CPA sont soumises au droit français.

## ANNEXE I

### CONDITIONS PARTICULIERES D'ACHAT DE CRYPTO-ACTIF PAR TICKET DE MONNAIE ELECTRONIQUE

#### PREAMBULE

Les présentes Conditions Particulières d'Achat de Crypto-actifs par Ticket de Monnaie électronique (« CPAT ») viennent compléter les Conditions générales de vente de Crypto-actifs (« CGV »).

#### 1. DEFINITIONS

Les termes utilisant une majuscule non reprise dans le présent article, correspondent aux termes définis dans l'article « Définitions » des CGV.

Tous les termes ci-après définis commençant par une majuscule, qu'ils soient utilisés au singulier ou au pluriel, sont utilisés avec le sens suivant :

« **Acheteur** » : désigne un Client ayant décidé d'acquérir des Crypto-actifs en contrepartie de fonds libellés en Monnaie Électronique émise par un établissement Emetteur de monnaie électronique et disposant d'un Espace Validé.

« **Code Ticket** » : désigne un code sous format d'une suite alphanumérique ou d'un QR code, inscrit sur le Ticket.

« **Distributeur** » : désigne le(s) point(s) de vente des réseaux de distribution choisi par l'Emetteur pour vendre les Tickets de Monnaie Électronique « Keplerk by Moneyclic » aux Clients. La liste des Distributeurs du Ticket est accessible via le lien hypertexte suivant : < <https://keplerk.com/fr/points-de-vente> > .

« **Emetteur** » : désigne l'établissement de monnaie électronique, CFS-Zipp Limited ou tout autre établissement de monnaie électronique autorisé à proposer ses services sur le territoire français et avec lequel Keplerk a conclu un contrat marchand. CFS-Zipp Limited est une société de droits anglais dont le siège social se situe au 790 Uxbridge Road, Hayes Middlesex, UB4 ORS, Royaume-Uni, elle se trouve immatriculée au numéro 03925386 bénéficiant d'un passeport européen pour émettre de la monnaie électronique en France, et avec lequel Keplerk a conclu un contrat marchand CFS-Zipp.

« **Flash Ticket** » : désigne le Ticket électronique délivré chez le Distributeur et affecté par ce dernier, à la demande de l'Acheteur, à l'Espace Client de l'Acheteur. Le Flash Ticket permet à l'Acheteur d'effectuer son achat de Crypto-actif auprès de Keplerk via la Plateforme Keplerk .

« **Monnaie Électronique** » : désigne la monnaie électronique émise par l'Emetteur et acceptée par Keplerk pour l'achat de Crypto-actifs.

« **Ticket** » : désigne le ticket de Monnaie Electronique « Keplerk by Moneyclic » d'une valeur unitaire de 50, 100 ou 150 euros. Le Ticket et la Monnaie électronique sont émis par l'Emetteur. Le Distributeur prend en charge la distribution des Tickets. Les conditions générales applicables à l'utilisation du ticket sont accessibles à l'adresse suivante :<<https://moneyclic.com/terms-et-conditions>>. Le Ticket désigne indifféremment le Ticket Papier et le Flash Ticket.

« **Ticket Papier** » : Désigne le Ticket remis au Client sous format papier par le Distributeur. Le Ticket Papier permet au Client d'effectuer son achat de Crypto-actif auprès de Keplerk.



## 2. OBJET

- 2.1 Les présentes Conditions Particulières d'Achat de Crypto-actifs par Ticket de Monnaie électronique ont pour objet de compléter et préciser les conditions applicables à l'achat de Crypto-actifs payés à Keplerk par Ticket de Monnaie électronique (Ticket Papier ou Flash Ticket) commercialisé sous le nom « KEPLERK by Moneyclic ».
- 2.2 La Monnaie Electronique du Ticket ne peut pas être utilisée pour effectuer une Transaction tant que le Client ne dispose pas d'un Espace Client Validé, tel que prévu à l'article 9 des CGV.
- 2.3 En cas de discordance entre les CGV et les présentes CPAT, les dispositions prévues dans les CPAT prévalent sur les CGV.

## 3. ACHAT DE CRYPTO-ACTIFS PAR TICKET DE MONNAIE ELECTRONIQUE

Les dispositions du présent article viennent compléter l'article 5.4.1 des CGV : Paiement en Monnaie Electronique au moyen du Ticket « Keplerk by Moneyclic ».

L'achat de Crypto-actif est effectué sur la Plateforme Keplerk, pour des montants de 50, 100 ou 150 euros, et en fonction du montant du Ticket utilisé en paiement. Le Ticket n'est pas utilisable pour des paiements fractionnés et le solde du Ticket doit être intégralement utilisé en paiement à chaque Transaction. Le montant des Tickets peut varier en fonction du pays d'achat ; pour plus d'information Vous pouvez consulter le Site Internet.

Deux modalités différentes de paiement par Ticket sont proposées au Client : (i) soit, ultérieurement à l'achat, la saisie du Code Ticket ou le scan du code barre du Ticket Papier remis au Client par le Distributeur ; (ii) soit, lors de l'achat chez le Distributeur, l'affectation directe du Flash Ticket à l'Espace Client Validé de l'Acheteur.

### 3.1 Option 1 : L'achat de Crypto-actifs par la saisie du Code ou le scan du Ticket Papier remis à l'Acheteur :

- Vous devez Vous rendre chez un Distributeur et acheter un Ticket Papier de Monnaie Électronique « Keplerk by Moneyclic » ;
- Une fois votre paiement effectué, le Distributeur Vous remet votre Ticket Papier comprenant un code alphanumérique et un QR Code ;
- Muni de votre Ticket Papier, Vous devez vous connecter sur votre Espace Client Validé et accessible sur la Plateforme Keplerk et renseigner le Code Ticket, manuellement ou par scan du QR code. Si Vous ne disposez pas d'un Espace Client Validé, Vous devez préalablement satisfaire la procédure décrite à l'article 8 des CGV ;
- Vous devez désigner le Crypto-Wallet sur lequel Vous souhaitez que les Crypto-actifs soient transférés. A défaut les Crypto-actifs seront transférés sur votre Crypto-Wallet KEPLERK ;
- Enfin, Vous devez sélectionner la case " Confirmer et Payer ". Cette action entraîne (i) l'utilisation du montant total de Monnaie Electronique du Ticket pour la Transaction et (ii) la confirmation de votre achat de Crypto-actifs.

### 3.2 Option 2 : L'achat de Crypto-actifs par l'affectation directe du Flash Ticket à votre Espace Client Validé effectuée chez le Distributeur :

- Vous devez Vous rendre chez un Distributeur et demander à acheter un Flash Ticket en précisant que vous souhaitez l'affecter directement à votre Espace Client Validé;
- Muni de votre téléphone (ou autre terminal) sur lequel l'application Keplerk est installée,
- Vous sélectionnez le service « Direct Bitcoin »,
- Vous êtes informé des conditions de réalisation de l'achat de Crypto-actifs et du cours appliqué,

- Vous confirmez votre souhait de procéder à l'achat de Crypto-actifs en cliquant « Confirmer et Payer ». Si Vous ne confirmez pas l'achat direct de Crypto-actifs dans l'application, l'ensemble de l'opération est annulé,
- Après avoir confirmé l'achat de Crypto-actifs, le QR code de votre Espace Client Validé s'affiche sur votre téléphone (ou autre terminal),
- Vous devez présenter au Distributeur le QR code de votre Espace Client Validé ;
- Une fois que le QR code de l'Espace Client Validé a été scanné par le Distributeur,
- Le Distributeur vous remet un ticket de reçu de Transaction papier.

#### **4. RENONCIATION DU CLIENT**

- 4.1 Pour l'application de l'article 5.5 des CGV concernant l'irrévocabilité de l'ordre de paiement à compter de la confirmation de la Transaction, Vous êtes informé que l'utilisation en paiement du Ticket (Ticket Papier ou Flash Ticket) constitue la confirmation de paiement de la Transaction qui devient dès lors irrévocable.
- 4.2 L'utilisation du Ticket est l'opération par laquelle le Client donne l'ordre de transférer le montant total de la Monnaie Électronique du Ticket à Keplerk en paiement de l'achat de Crypto-actifs.
- 4.3 En utilisant le Ticket en paiement de la Transaction, le Client renonce à son droit de rétractation conformément aux termes de l'article 12 des CGV.

#### **5. LE TICKET « KEPLERK BY MONEYCLIC »**

- 5.1 Le Ticket représente une créance en Monnaie Électronique de 50, 100 ou 150 € pour la France. Le montant des Tickets peut varier en fonction du pays d'achat, pour plus d'information, Vous pouvez consulter le Site Internet.
- 5.2 Le Ticket « Keplerk by Moneyclik » peut uniquement être utilisé sur l'Espace Client Validé Keplerk pour acheter des Crypto-actifs par paiement en Monnaie Électronique.
- 5.3 Les modalités d'achat, d'utilisation et de remboursement du Ticket sont régies par les conditions générales d'utilisation concluent entre l'Emetteur et le Client, accessibles via le lien hypertexte suivant : < <https://moneyclik.com/terms-et-conditions> >.

#### **6. FRAIS ET LIMITES**

Ces Frais et Limites peuvent être modifiés mais restent accessibles sur la Plateforme Keplerk et lors des Transactions, consultables sur la Plateforme Keplerk à l'adresse suivante : <https://keplerk.com/fr/frais-et-limites>.

##### **6.1 Frais de Transactions**

Keplerk applique des Frais de Transaction spécifiques pour l'achat de Crypto-actifs par Ticket :

- 7,5% pour un Ticket ou Flash Ticket d'une valeur de 50€
- 7,5% pour un Ticket ou Flash Ticket d'une valeur de 100€
- 7,5% pour un Ticket ou Flash Ticket d'une valeur de 150€

##### **6.2 Limites**

Keplerk applique les Limites suivantes pour l'achat de Crypto-actifs par Ticket :

- Limite quotidienne de 2 500 €

- Limite mensuelle de 10 000€.

### 6.3 La validation de Votre Ticket Papier « Keplerk By Moneyclic » pour l'achat de Crypto-actifs

Pour finaliser votre achat vous devez valider le Ticket Papier « Keplerk by Moneyclic » auprès de Keplerk, en l'insérant dans la page dédiée sur Votre Espace Client.

- 6.3.1 Le Ticket Papier « Keplerk by Moneyclic » est **valable soixante-et-un (61) jours** à compter de la date de réception du Ticket acheté chez le Distributeur et peut être utilisé pour une transaction unique d'achat de Crypto-Actifs auprès de Keplerk.
- 6.3.2 Au-delà de cette période, des frais de 10 Euros par mois, sont appliqués afin de couvrir le coût de maintien du Ticket. Les frais sont automatiquement déduits de la valeur du ticket à chaque période de 30 jours écoulée et ce jusqu'à utilisation du Ticket ou lorsque sa valeur est nulle.

## 7. RESPONSABILITE ET EXONERATION DE RESPONSABILITE

- 7.1 L'ensemble des dispositions de l'article 17 (Responsabilité-Exonération de responsabilité) des CGV s'appliquent, en plus de celles spécifiques précisées ci-après.
- 7.2 La responsabilité de Keplerk ne peut pas être engagée en cas d'inexécution ou de mauvaise exécution due au fait du Client, fait du tiers (et ce y compris la banque du Client, Emetteur) ou à un cas de Force majeure.
- 7.3 De l'absence de compatibilité des outils informatiques du Client avec la Plateforme Keplerk.

## ANNEXE II

### CONDITIONS PARTICULIERES D'ACHAT DE CRYPTO-ACTIF PAR VIREMENT

#### PREAMBULE

Les présentes Conditions Particulières d'Achat de Crypto-actifs par virement (« CPAV ») viennent compléter les Conditions générales de vente de Crypto-actifs (« CGV »).

#### 1. OBJET

- 1.1 Les présentes Conditions Particulières d'Achat de Crypto-actifs par virement ont pour objet de compléter et préciser les conditions applicables à l'achat de Crypto-actifs payés à Keplerk par virement.
- 1.2 Les fonds reçus par Keplerk par virement pour l'achat de Crypto-actifs ne peuvent pas être utilisés pour effectuer une Transaction tant que le Client ne dispose pas d'un Espace Client Validé, tel que prévu à l'article 9 des CGV.
- 1.3 En cas de discordance entre les CGV et les présentes CPAV, les dispositions prévues dans les CPAV prévalent sur les CGV.

#### 2. ACHAT DE CRYPTO-ACTIFS PAR VIREMENT

Les dispositions du présent article viennent compléter l'article 5.4.2 des CGV: L'achat de Crypto-actifs par virement.

L'achat de Crypto-actif est effectué sur la Plateforme Keplerk. L'E-Ticket n'est pas utilisable pour des paiements fractionnés, son montant minoré le cas échéant des Frais appliqués par Keplerk, doit être intégralement utilisé en paiement à chaque Transaction.

##### 2.1 Demande d'exécution d'un « Achat par virement »

2.1.1 Pour acheter des Crypto-actifs par virement, Vous devez impérativement vous connecter à votre Espace Client Validé conformément aux stipulations des articles 8 et 9 des CGV.

2.1.2 Vous devez renseigner (ou vérifier) les références de votre Compte bancaire. Attention ce Compte bancaire doit être impérativement libellé au même nom et prénom que ceux indiqués sur Votre Espace Client Validé.

2.1.3 Vous devez ensuite sur Votre Espace Client :

- Sélectionner l'onglet relatif à l'achat de Crypto-actifs par virement ;
- Cocher la case d'acceptation des CGV et CPA ;
- Valider votre demande d'achat de Crypto-actifs par virement bancaire.

2.1.4 Une fois la demande validée s'affichera une page indiquant :

- Les références de la demande d'achat par virement à rappeler dans les motifs de votre virement ;
- Les Frais appliqués par Keplerk ;
- Le Relevé d'Identité bancaire du compte bancaire de Keplerk destiné à recevoir les fonds du virement ;

2.1.5 Les informations ci-dessus seront rappelées dans un email de validation envoyé au Client.

## 2.2 L'exécution du paiement par virement à partir de votre Compte bancaire

2.2.1 Après avoir pris connaissance du courriel de validation de Keplerk, Vous devez effectuer un virement au profit de Keplerk à partir de votre Compte bancaire qui doit correspondre à celui que vous avez désigné sur votre Espace Client Validé. Vous reprendrez les informations ci-dessous dans votre ordre de virement :

- Indiquer comme bénéficiaire le compte bancaire de Keplerk, tel qu'indiqué sur le Relevé d'Identité Bancaire de Keplerk mentionné dans le courriel de validation.
- Indiquer dans le champ « motif du virement » auprès de votre banque, le numéro de référence de votre demande d'achat de Crypto-actifs qui vous a été communiquée dans votre email de validation Keplerk ;

2.2.2 Ce virement se fera conformément aux procédures établies par votre banque. Vous êtes informé que les délais de transfert des fonds par votre banque peuvent prendre plusieurs jours. Keplerk ne saurait être tenue responsable en cas de refus de votre demande de virement par votre banque ou en cas de délais dans le transfert des fonds ; Keplerk n'ayant aucune maîtrise des délais et du transfert effectif des fonds par votre banque.

2.2.3 En outre, Keplerk ne saurait être tenue responsable si le virement a été effectué sur un autre compte bancaire que celui indiqué par Keplerk dans son courriel ou si les références de la demande ne sont pas indiquées dans les motifs du virement. Il Vous appartient d'être particulièrement vigilant lors de la saisie de ces informations lors de votre demande de virement auprès de votre banque.

## 2.3 L'email de confirmation de la réception du virement et la communication de l'E-Ticket par Keplerk

2.3.1 A réception des fonds sur le compte bancaire de Keplerk, Keplerk vous enverra à l'adresse email inscrite dans votre Espace Client un courriel de confirmation de réception des fonds contenant :

- La date et l'heure de la demande d'achat de Crypto-actifs par virement effectuée sur la Plateforme Keplerk via l'Espace Client Validé;
- Le montant prévisionnel estimatif de Crypto-actifs (le cours applicable sera arrêté au moment où Vous confirmerez l'exécution de la Transaction en procédant à la validation de votre E-Ticket) ;
- La référence de votre demande ;
- Le rappel des Frais prélevés par Keplerk ;
- La date de réception des fonds du Client par Keplerk ;
- L' E-Ticket ;
- Un lien pour procéder à la validation de l' E-Ticket ;
- La date d'expiration de l'E-Ticket ;
- Frais au-delà de la date de validité ;
- L'indication de la faculté du Client, en cas de dépassement de 30 jours pour valider l' E-Ticket, de demander la réédition de l'E-Ticket, sous réserve du paiement de Frais de réédition avec le montant de ces Frais de réédition;
- La description de la procédure pour valider l' E-Ticket par une démonstration vidéo,
- Le rappel que les sommes reçues par virement sont utilisables par le Client dans un délai de trente (30) jours à compter de la réception de l'email de confirmation de la réception du virement et qu'à défaut d'exécution de la Transaction dans ce délai, la Transaction sera annulée et les fonds remboursés au Client, minorés le cas échéant des Frais applicables.

## 2.4 La validation de Votre E-Ticket pour l'achat de Crypto-actifs

Pour finaliser votre achat vous devez valider l' E-Ticket auprès de Keplerk, en l'insérant dans la page dédiée sur Votre Espace Client.

2.4.1 L' E-Ticket est **valable trente (30) jours** à compter de la réception de l'email de confirmation et peut être utilisé pour une transaction unique d'achat de Crypto-Actifs auprès de Keplerk.

2.4.2 Au-delà de cette période, des frais de 10 Euros par mois, sont appliqués afin de couvrir le coût de maintien du E-Ticket. Les frais sont automatiquement déduits de la valeur du E-ticket à chaque période de 30 jours écoulée et ce jusqu'à utilisation du E-Ticket ou lorsque sa valeur est nulle.

Au-delà des 30 jours suivant l'émission du E-Ticket, une réactivation manuelle peut être nécessaire, dans ce cas le Service Client se charge de recueillir la requête par courriel et de réactiver le E-Ticket. La demande de réédition par le Client au Service Client devra rappeler les références de l'achat et l'E-Ticket. Keplerk confirmera la réédition du nouvel E-Ticket par l'envoi d'un email au Client

2.4.3 Le cas échéant des Frais de réédition de l'E-Ticket peuvent être appliqués par Keplerk.

2.4.4 Les sommes reçues par virement sont utilisables par le Client dans un délai de trente (30) jours à compter de la réception de l'email de confirmation de la réception du virement et la communication de l'E-Ticket par Keplerk (article 2 des CPAV) pour effectuer le paiement des Transactions. Au-delà des frais sont applicables et détaillés au chapitre 2.4.2 des CPAV

## 3. FIXATION DU COURS

3.1 Conformément à l'article 5.7 des CGV, le cours des Crypto-actifs lors de l'achat par le Client est fixé au moment de la confirmation de la Transaction par le Client qui est matérialisée par la validation de l' E-Ticket.

3.2 En conséquence, Keplerk ne saurait être tenue responsable en cas de modification du cours qui serait intervenue entre (i) l'email de validation de la demande d'achat du Client ou (ii) l'email de confirmation du virement par Keplerk et la validation de l' E-Ticket par le Client.

## 4. RENONCIATION DU CLIENT

4.1 Pour l'application de l'article 5.5 des CGV concernant l'irrévocabilité de l'ordre de paiement à compter de la confirmation de la Transaction, Vous êtes informé que l'utilisation en paiement (validation) de l'E-Ticket constitue la confirmation de paiement de la transaction qui devient dès lors irrévocable. Une fois le Code de confirmation validé, le Client renonce à son droit de rétractation conformément aux termes de l'article 12 des CGV.

4.2 **Le Client peut renoncer à l'achat de Crypto-actifs tant qu'il n'a pas validé son E-Ticket.** Il en informe Keplerk sur par e-mail en contactant le Service Client.

4.3 La renonciation peut entraîner des Frais d'annulation pour le Client tel que prévu à l'article 6.3 des CPAV.

## 5. LE TRANSFERT DES CRYPTO-ACTIFS

5.1 L'ensemble des dispositions de l'article 7 des CGV s'appliquent, à l'exception de celles prévues à l'article 7.2 des CGV. Elles sont complétées par les dispositions spécifiques ci-après décrites.

5.2 Les Crypto-actifs achetés par virement sont transférés lors de leur achat sur le Crypto-wallet KEPLERK, associé au Client ayant procédé au virement, le Client a la faculté de désigner un autre Crypto-wallet destiné à recevoir les Crypto-actifs. A ce titre, Keplerk procédera aux vérifications suivantes :

- La correspondance entre la référence de la demande d'achat de Crypto-actifs reçue par email et celle saisie dans le motif du virement ;
- La correspondance entre le montant déclaré lors de la demande d'achat et celui reçu lors du virement en euros sur le compte bancaire de Keplerk ;

- La correspondance du nom et prénom du Compte bancaire payeur et celui de l'Espace Client Validé ;
  - La localisation du Compte bancaire payeur dans l'Espace Economique Européen.
- 5.3 En l'absence de correspondance entre l'un des éléments listés plus haut, Keplerk n'acceptera pas le virement qui sera annulé. Les fonds seront reversés sur le Compte bancaire payeur du Client.

## 6. FRAIS

Ces Frais peuvent être modifiés, sous réserve que le Consommateur en soit préalablement informé, et restent accessibles sur la Plateforme Keplerk et lors des Transactions, consultables sur la Plateforme Keplerk à l'adresse suivante : <https://keplerk.com/fr/frais-et-limites>.

### 6.1 Frais de Transactions

Keplerk applique des Frais de Transaction spécifiques pour l'achat de Crypto-actifs par virement :

- Pour tout achat inférieur à 1 000 euros : 24,90 euros par transaction. Cette somme forfaitaire représente le coût administratif de la Transaction.
- Entre 1000 et 10 000 euros : 2,49%
- Pour tout achat supérieur à 10 000 euros : Nous contacter à [otc@keplerk.com](mailto:otc@keplerk.com).

### 6.2 Frais de Réédition de l'E-Ticket

Keplerk appliquera des Frais de réédition de l'E-Ticket : 2,50 euros. Ces Frais de réédition s'appliquent à chaque fois qu'une nouvelle demande de réédition de l'E-Ticket est faite par le Client.

### 6.3 Frais d'annulation liés à la renonciation Client

Les Frais d'annulation sont appliqués par Keplerk lorsque le Client a informé Keplerk de la renonciation à l'achat. Il est rappelé que cette renonciation ne peut avoir lieu une fois l'E-Ticket validé par Keplerk ou au-delà du délai de trente (30) jours à compter de la réception de l'email de confirmation de la réception du virement et la communication de l'E-Ticket par Keplerk

Keplerk appliquera des Frais d'annulation liés à la renonciation du Client et qui correspondent aux frais de gestion de Keplerk d'un montant égal à 24.90 euros. Ces Frais d'annulation peuvent être modifiés sous réserve que le Consommateur en soit informé préalablement dans les emails envoyés par Keplerk lors de la demande d'achat par virement du Client. Ces Frais d'annulation restent accessibles sur la Plateforme Keplerk.

## 7. RESPONSABILITE ET EXONERATION DE RESPONSABILITE

- 7.1 L'ensemble des dispositions de l'article 17 (Responsabilité-Exonération de responsabilité) des CGV s'appliquent, en plus de celles spécifiques précisées ci-après.
- 7.2 La responsabilité de Keplerk ne peut pas être engagée en cas d'inexécution ou de mauvaise exécution due au fait du Client, fait du tiers (et ce y compris la banque du Client) ou à un cas de Force majeure.
- 7.3 Keplerk ne saurait être tenue notamment responsable :
- D'une erreur du Client lors de la saisie des coordonnées bancaires de Keplerk lors de sa demande de virement ;
  - D'un refus ou d'un retard par la banque du Client lors de la demande de virement du Client;
  - D'une absence de correspondance entre l'un des points décrit à l'article 5.2 des CPAV;
  - De l'absence de compatibilité des outils informatiques du Client avec la Plateforme Keplerk ou le lien permettant la validation de l'E-Ticket ;



- La communication à des tiers par le Client de l'E-Ticket et/ou l'absence de mesures de sécurité sur les applicatifs du Client propres à assurer la sécurité de l'E-Ticket.

## ANNEXE III

### CONDITIONS PARTICULIÈRES D'ACHAT DE CRYPTO-ACTIF PAR E-TICKET

#### PREAMBULE

Les présentes Conditions Particulières d'Achat de Crypto-actifs par E-Ticket (« CPAE ») viennent compléter les Conditions générales de vente de Crypto-actifs (« CGV »).

#### 1. OBJET

- 1.1 Les présentes Conditions Particulières d'Achat de Crypto-actifs par E-Ticket ont pour objet de compléter et préciser les conditions applicables à l'achat de Crypto-actifs payés à Keplerk par E-Ticket.
- 1.2 Les fonds reçus par Keplerk pour l'achat de Crypto-actifs ne peuvent pas être utilisés pour effectuer une Transaction tant que le Client ne dispose pas d'un Espace Client Validé, tel que prévu à l'article 9 des CGV.
- 1.3 En cas de discordance entre les CGV et les présentes CPAE, les dispositions prévues dans les CPAV prévalent sur les CGV.

#### 2. ACHAT DE CRYPTO-ACTIFS PAR E-TICKET

Les dispositions du présent article viennent compléter l'article **Erreur ! Source du renvoi introuvable.** des CGV: L'achat de Crypto-actifs par E-ticket.

L'achat de Crypto-actif est effectué sur la Plateforme Keplerk, pour des montants définis lors de la création du E-Ticket, et en fonction du montant du E-Ticket utilisé en paiement. Le E-Ticket n'est pas utilisable pour des paiements fractionnés, le solde du E-Ticket doit être intégralement utilisé en paiement à chaque Transaction.

Les E-Tickets sont émis en contrepartie :

- D'un paiement effectué directement à Keplerk, par virement bancaire (procédure décrite dans les CPAV, Annexe II des présentes CGV)
- D'un paiement par carte bancaire, lors de l'achat d'un des codes prépayés disponibles sur la boutique Keplerk. Les Codes Prépayés génèrent automatiquement un E-Ticket d'une valeur correspondante à la valeur faciale du Code Prépayé.
- Du Rachat de Crypto-actifs par un Vendeur lors de l'impossibilité d'effectuer le paiement sur un compte bancaire libellé à son nom ou lors d'une requête du Vendeur désirant acheter des Crypto-actifs à un moment ultérieur.
- Lors d'opérations promotionnelles afin de permettre la découverte des services proposés par Keplerk.

##### 2.1 Demande d'exécution d'un « Achat par E-Ticket »

2.1.1 Le E-Ticket émis par Keplerk est exclusivement destiné à un usage sur les plateformes Keplerk pour le règlement de biens et/ou de services fournis par Keplerk.

2.1.2 Vous devez vous connecter sur votre Espace Client Validé et accessible sur la Plateforme Keplerk et renseigner le code du E-Ticket, manuellement ou par scan du QR code (si disponible). Si Vous ne disposez pas d'un Espace Client Validé, Vous devez préalablement satisfaire la procédure décrite à l'article 8 des CGV ;

Vous devez désigner le Crypto-Wallet sur lequel Vous souhaitez que les Crypto-actifs soient transférés. A défaut les Crypto-actifs seront transférés sur votre Crypto-Wallet KEPLERK ;

## CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE DE CRYPTO-ACTIFS PAR KEPLERK

Enfin, Vous devez sélectionner la case " Confirmer et Payer ". Cette action entraîne (i) l'utilisation du montant total du E-Ticket (ou du Code Prépayé) pour la Transaction et (ii) la confirmation de votre achat de Crypto-actifs

### 2.2 **Option 1 : Obtention du E-ticket dans le cadre de l'achat de Crypto-actifs par virement**

La procédure et les éléments relatifs au E-Ticket obtenu lors de l'émission d'un virement à Keplerk sont détaillées dans l'annexe II CPAV (Condition Particulières d'Achat par Virement) des présentes CGV.

### 2.3 **Option 2 : Obtention du E-ticket dans le cadre de l'achat de Crypto-actifs par Code Prépayé**

Les Codes Prépayés sont exclusivement disponibles sur la boutique Keplerk. Le Code Prépayé et son usage sont strictement réservés à un usage personnel et non commercial.

Lors de la validation et du paiement d'un achat sur le Store, Keplerk vous enverra, à l'adresse email indiquée dans le formulaire de coordonnées, un courriel de confirmation de la transaction. Lorsque l'achat inclut un Code prépayé, un second courriel est envoyé à la même adresse avec le ou les E-Tickets correspondants.

Dans le cadre de la lutte contre la fraude et le blanchiment des capitaux, l'activation du E-Ticket peut dans certains cas, nécessiter la collecte d'informations supplémentaires.

### 2.4 **Option 3 : Obtention du E-ticket dans le cadre d'un remboursement**

Les remboursements ou les paiements émis par Keplerk ne peuvent s'effectuer que par virement. Dans les cas où le Client n'a pas de compte bancaire ou n'est pas en mesure de procéder correctement au KYC ou d'apporter les justificatifs requis et nécessaires à la poursuite d'une opération bancaire ou lors de la décision de Keplerk de fermer l'Espace Client d'un utilisateur.

*La durée de validité du E-Ticket dans ce cas ne peut uniquement excéder la durée initiale de l'actif ou du produit...*

### 2.5 **Option 4 : Obtention du E-ticket dans le cadre de la revente de Crypto-Actifs**

La procédure et les éléments relatifs au rachat de Crypto-Actifs sont détaillées dans le chapitre 14 (Rachat de Crypto-Actifs par Keplerk) des présentes CGV.

Si le client en fait le choix Keplerk peut émettre un E-ticket équivalent au montant à recevoir par le Client afin de lui permettre un achat ultérieur de Crypto-Actifs. Lors de l'utilisation de cet E-ticket pour l'achat de Crypto-Actifs, les frais appliqués sont ceux relatif à l'achat par virement.

La durée de validité du E-ticket dans ce cas est de 30 jours à compter du moment d'émission du E-Ticket et de son envoi par courriel ou SMS. Au-delà de cette période, des frais de 10 Euros par mois, sont appliqués afin de couvrir le coût de maintien du E-Ticket. Les frais sont automatiquement déduits de la valeur du E-ticket à chaque période de 30 jours écoulée et ce jusqu'à utilisation du E-Ticket ou lorsque sa valeur est nulle.

### 2.6 La validation de Votre E-Ticket pour l'achat de Crypto-actifs

Pour finaliser votre achat vous devez valider l' E-Ticket auprès de Keplerk, en l'insérant dans la page dédiée sur Votre Espace Client.

2.6.1 L' E-Ticket est **valable 30 jours** à compter de la réception de l'email de confirmation et peut être utilisé pour une transaction unique d'achat de Crypto-Actifs auprès de Keplerk.

2.6.2 Au-delà de cette période, des frais de 10 Euros par mois, sont appliqués afin de couvrir le coût de maintien du E-Ticket. Les frais sont automatiquement déduits de la valeur du E-ticket à chaque période de 30 jours écoulée et ce jusqu'à utilisation du E-Ticket ou lorsque sa valeur est nulle.

Au-delà des 30 jours suivant l'émission du E-Ticket, une réactivation manuelle peut être nécessaire, dans ce cas le Service Client se charge de recueillir la requête par courriel et de réactiver le E-Ticket. La demande de réédition par le Client au Service Client devra rappeler les références de l'achat du E-Ticket. Keplerk confirmera la réédition du nouvel E-Ticket par l'envoi d'un email au Client.

### 3. FIXATION DU COURS

3.1 Conformément à l'article 5.7 des CGV, le cours des Crypto-actifs lors de l'achat par le Client est fixé au moment de la confirmation de la Transaction par le Client qui est matérialisée par la validation de l' E-Ticket.

3.2 En conséquence, Keplerk ne saurait être tenue responsable en cas de modification du cours qui serait intervenue entre (i) le courriel de validation de la demande d'achat du Client ou (ii) l'email de confirmation du virement par Keplerk et la validation de l' E-Ticket par le Client.

### 4. RENONCIATION DU CLIENT

4.1 Pour l'application de l'article 5.5 des CGV concernant l'irrévocabilité de l'ordre de paiement à compter de la confirmation de la Transaction, Vous êtes informé que l'utilisation en paiement (validation) de l'E-Ticket constitue la confirmation de paiement de la transaction qui devient dès lors irrévocable. Une fois le Code de confirmation validé, le Client renonce à son droit de rétractation conformément aux termes de l'article 12 des CGV.

4.2 **Le Client peut renoncer à l'achat de Crypto-actifs tant que le E-Ticket n'a pas été émis ou transmis.** Il en informe Keplerk en contactant par courriel le Service Client.

4.3 La renonciation peut entraîner des Frais d'annulation pour le Client tel que prévu à l'article 6.3 des CPAE.

### 5. LE TRANSFERT DES CRYPTO-ACTIFS

L'ensemble des dispositions de l'article 7 des CGV s'appliquent, à l'exception de celles prévues à l'article 7.2 des CGV. Elles sont complétées par les dispositions spécifiques ci-après décrites.

5.1 Les Crypto-actifs achetés sont transférés lors de leur achat sur le Crypto-wallet KEPLERK, associé au Client ayant procédé au paiement, le Client a la faculté de désigner un autre Crypto-wallet destiné à recevoir les Crypto-actifs. A ce titre, Keplerk procédera aux vérifications suivantes :

- La correspondance du nom et prénom du titulaire de l'éventuelle carte de paiement et celui de l'Espace Client Validé ;

5.2 En l'absence de correspondance entre l'un des éléments listés plus haut, Keplerk sera en droit de refuser l'opération ou de solliciter des justificatifs afin de satisfaire l'exigence de corrélation entre le payeur et le titulaire de l'Espace Client.

## **6. FRAIS**

Ces Frais peuvent être modifiés, sous réserve que le Consommateur en soit préalablement informé, et restent accessibles sur la Plateforme Keplerk et lors des Transactions, consultables sur la Plateforme Keplerk à l'adresse suivante : <https://keplerk.com/fr/frais-et-limites>.

### **6.1 Frais de Transactions**

Keplerk applique des Frais de Transaction spécifiques pour l'achat de Crypto-actifs par Code Prépayé :

- Pour tout achat de Code prépayé effectué sur le Store Keplerk et payé par carte bancaire : 3,00%

### **6.2 Frais de Réédition de l'E-Ticket**

Au-delà de la période initiale de validité (30 jours), des frais de 10 Euros par mois, sont appliqués afin de couvrir le coût de maintien du E-Ticket. Les frais sont automatiquement déduits de la valeur du E-ticket à chaque période de 30 jours écoulée et ce jusqu'à utilisation du E-Ticket ou lorsque sa valeur est nulle.

Les Frais d'annulation sont appliqués par Keplerk lorsque le Client a informé Keplerk de la renonciation à l'achat Il est rappelé que cette renonciation ne peut avoir lieu une fois l'E-Ticket émis et transmis à l'utilisateur.

Keplerk appliquera des Frais d'annulation liés à la renonciation du Client et qui correspondent aux frais de gestion de Keplerk d'un montant égal à 24.90 euros Ces Frais d'annulation peuvent être modifiés sous réserve que le Consommateur en soit informé préalablement dans les courriels envoyés par Keplerk lors de la demande d'achat par virement du Client. Ces Frais d'annulation restent accessibles sur la Plateforme.